



## REVUE DE PRESSE DU 24/10/2016

- 1- Le gouvernement semble vouloir accélérer les réformes. En effet, des sources concordantes indiquent qu'il mène des actions actuellement en vue de préparer les banques publiques à la privatisation. Les premières ciblées sont la BDL et le CPA. Un dispositif institutionnel est déjà mis en place pour faciliter la cession des actions des banques publiques, en particulier la mesure portant suppression de la règle du 51/49 dans le secteur bancaire contenue dans le projet de loi de finances 2017.
  
- 2- L'emprunt obligataire, lancé en octobre 2015 pour suppléer à la baisse des recettes d'hydrocarbures, ne sera pas renouvelé, même s'il a été «une réussite». Le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Boualem Djebbar, a annoncé hier dimanche dans une intervention à la radio chaîne 3, que «pour le moment, le ministère (des Finances) a annoncé que l'emprunt national de croissance ne sera pas prolongé et a pris fin le 17 octobre 2016.» Il a indiqué que «l'emprunt national de croissance économique, quand il a été lancé, avait une durée de six mois, et une note pour les banques indique que la durée de l'emprunt ne sera pas prolongée.
  
- 3- «Lorsque nous avons sollicité l'aide de nos concitoyens à travers l'emprunt obligataire, nous nous sommes fixés un seuil de 400 milliards de dinars, mais à l'heure où je vous parle, nous avons atteint le montant de 461,72 milliards DA», a affirmé le Premier ministre, en avril dernier, à Oum el Bouaghi. Le Premier ministre a également déclaré que le Forum des chefs d'entreprise (FCE) s'était engagé à «souscrire, dans les prochaines semaines, avec un montant de 150 milliards DA, ce qui va permettre d'atteindre un montant global de 612 milliards DA».
  
- 4- Le Btph tient le haut du pavé dans cette croissance annoncée par l'ONS. La croissance en volume du PIB de l'Algérie a été de 3,4% au deuxième trimestre 2016 par rapport à la même période en 2015, tirée essentiellement par le Btph et les services marchands, a indiqué l'Office national des statistiques (ONS). Il faut savoir que la croissance du PIB en volume est la mesure de croissance économique réelle, c'est-à-dire avec abstraction faite de la variation des prix.



- 5- La facture d'importation des matériaux de construction (ciment, fer, bois et produits en céramique) s'est chiffrée à 1,45 milliard de dollars (usd) sur les 8 premiers mois de 2016, contre 1,79 milliard usd à la même période de 2015, soit une baisse de près de 19%, a appris l'APS auprès des Douanes. Les quantités importées (ciment, fer et acier, bois et produits en céramique) ont également reculé pour s'établir à près de 7,47 millions de tonnes (Mt) contre 7,52 Mt, en baisse de 0,71% entre les deux périodes de comparaison, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).
  
- 6- La 5ème édition de la Conférence ministérielle économique Corée du Sud-Afrique (KOAPEC) se tiendra du 24 au 27 octobre à Séoul (Corée du Sud) en présence du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassem Boudiaf. M. Boudiaf mettra à profit ce déplacement pour rencontrer ses homologues sud-coréens en charge particulièrement des questions relatives à l'économie numérique et aux systèmes financiers, a indiqué le ministre dans un communiqué. Plusieurs participants sont attendus à cet évènement dont les ministres des finances des pays africains ainsi que les représentants d'organisations internationales, de l'Union Africaine (UA) et de la Banque africaine de développement (BAD).
  
- 7- Le Président directeur général du Groupe Sonelgaz, Mustapha Guitouni, a fait part dimanche à Mostaganem d'un programme en cours d'élaboration à l'échelle nationale visant la production de 4.000 mégawatts d'électricité à partir des énergies renouvelables (solaire et éolienne). Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite dans la wilaya, M. Guitouni a précisé que "le ministère de l'énergie élabore actuellement le cahier de charges de ce projet. Ce document sera finalisé à la fin du mois de décembre ou au début de l'année 2017".
  
- 8- L'Algérie et l'Espagne ont signé dimanche à Alger une convention portant sur la conversion d'une partie de la dette algérienne détenue par l'Espagne en investissements agricoles dans la filière oléicole. La convention a été signée par le P-dg de la Société publique de développement et de mise en valeur agricole Agral, relevant de la Société de gestion des participations de l'Etat Développement agricole (Sgp/Sgda), Belkacemi Bencheikh, et le représentant de la société espagnole d'engineering de projets LIC, Francisco Javier Pozo Fernandez-Freire, en présence des ministres, respectivement, des Finances, Hadji Babaammi, de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Abdesselam Chelghoum, et de l'ambassadeur d'Espagne à Alger, Alejandro Polanco.



A lire :

## **SUPPRESSION DE LA RÈGLE 51/49 DANS LE SECTEUR, RECAPITALISATION, CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE**

### **Le gouvernement prépare la privatisation des banques**

Le gouvernement semble vouloir accélérer les réformes. En effet, des sources concordantes indiquent qu'il mène des actions actuellement en vue de préparer les banques publiques à la privatisation. Les premières ciblées sont la BDL et le CPA. Un dispositif institutionnel est déjà mis en place pour faciliter la cession des actions des banques publiques, en particulier la mesure portant suppression de la règle du 51/49 dans le secteur bancaire contenue dans le projet de loi de finances 2017.

Une disposition, si elle est adoptée par le parlement, ouvre la voie à la privatisation des banques publiques. La question est de savoir si la privatisation des banques publiques est une bonne décision. Pour un spécialiste, la priorité est, d'abord, de moderniser et d'améliorer la gestion des banques publiques. Elles restent un frein au développement économique. En effet, les opérateurs se plaignent que même s'ils présentent de bons projets dans le domaine de la production de biens et services, les banques leur demandent trop de garanties. En somme, les banques ne prennent pas de risque. Les opérateurs rencontrent toujours des difficultés pour financer leurs investissements. Les simples clients, eux, enregistrent la mauvaise qualité de service. Conséquence aussi d'un système informatique ou d'informations défectueux ou insuffisants.

Deuxième question sensible : à qui faut-il céder les banques ? Pour des spécialistes, il faut éviter le syndrome Khalifa. La privatisation des banques devrait s'adresser à des banques internationales connues pour leurs compétences. Mais dans la conjoncture actuelle caractérisée par un assèchement de liquidités et une réglementation qui réduit le taux de rentabilité, ces dernières seront-elles intéressées ? Le gouvernement ne s'en inquiète pas. Il se focalise sur les actions destinées à rendre les banques publiques plus attractives pour les investisseurs. La loi de finances 2017 prévoit déjà la recapitalisation des banques. Le gouvernement programme leur mise à niveau avant de céder une partie de leurs actions.

Il convient de rappeler que pendant l'aisance qu'a connue le pays durant les années 2000, les exécutifs qui se sont succédé n'ont pas réussi à privatiser deux banques. On peut se demander si aujourd'hui, avec la crise financière qui secoue l'Algérie, on parviendra à les céder à des repreneurs solides. Pari difficile, c'est le moins qu'on puisse dire.

**-FIN-**